

Assemblée communale extraordinaire

26 octobre 2017, à 20 heures,
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)
3. Discuter et approuver la modification du règlement concernant la gestion des déchets
4. Présentation du bilan de législature du Conseil communal
5. Divers

Alain Gerster, président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour que l'assemblée accepte tel qu'établi.

30 citoyens participent à l'assemblée.

Cédric Sprunger et Martial Rich sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciement à son auteur.

Point 2. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)

Le maire introduit ce point en expliquant que durant la dernière législature, le SIDP a rencontré des problèmes de fonctionnement pour des raisons de compétence. Ne serait-ce que pour commander une étude, en l'occurrence celle de la patinoire, le comité n'en a pas les compétences et la procédure s'en est trouvée ralentie. Les modifications principales proposées sont donc d'adapter les compétences du SIDP aux réalités d'aujourd'hui.

Il passe ensuite point par point le nouveau règlement. Les principales modifications sont le passage des compétences de l'assemblée des délégués de 1 Mio à 2 Mio et celles du comité de Fr. 50'000.-- à Fr. 250'000.--.

Ce sont ces éléments qui suscitent le débat dans l'assemblée. Plusieurs jugent ces compétences trop élevées et qu'elles sont au détriment du pouvoir du citoyen. Le maire rappelle que le SIDP est aux mains des Communes, il est composé des maires du district. Il faut savoir faire confiance à ses élus.

En votation, les modifications du présent règlement sont acceptées par 17 oui contre 6 avis contraire.

Point 3. Discuter et approuver la modification du règlement concernant la gestion des déchets

Gérard Meier, conseiller, présente ce point. Il propose que le règlement des déchets soit modifié à l'article 2, en donnant la possibilité à un tiers d'éliminer des déchets.

Le Conseil communal réfléchit en effet à collaborer avec un tiers pour l'élimination des déchets encombrants, papiers et cartons suite à l'abandon par les communes ajoulotés d'un projet de déchetterie régionale. Le règlement actuel ne permet pas de collaborer avec une entreprise privée.

Le maire rajoute que cette déchetterie serait ouverte toute la semaine et qu'il n'en coûterait pas davantage aux citoyens.

Romain Poupon signale que ce projet condamnerait la place de ramassage actuelle. C'est un changement important. Il demande formellement que la décision finale revienne à une prochaine assemblée et que le Conseil s'engage avant à étudier la création d'une déchetterie communale.

En votation, l'Assemblée accepte la modification du règlement par 24 oui sans opposition.

Point 4. Présentation du bilan de législature du Conseil communal

C'est à Vincent Surmont, conseiller, que revient le privilège de présenter le bilan de législature du Conseil. Les projets accomplis les plus significatifs sont les 2 plans spéciaux du Chênois à Charmoille et du Vouéson à Miécourt qui correspondaient à une demande de nouvelles constructions et qui permettront l'accueil de nouveaux habitants et la création de la crèche, nécessitant la réfection complète du bâtiment. Il y a également l'établissement du rapport d'opportunité pour le nouveau plan d'aménagement du territoire, la réalisation de la 2^e partie des améliorations foncières de Miécourt et divers autres aménagements pour un total de 2009 à 2017 de plus de 8 Mio d'investissements. Des amortissements de plus de 2,6 Mio ont été effectués durant la même période.

Point 5. Divers

Bruno Friedmann demande ce qu'il en sera de la facturation des différentes taxes communales soumises à la TVA. Le taux changera au 1^{er} janvier 2018. Comme le relevé de la consommation d'eau se fait en septembre, le décompte est à cheval sur 2 ans. Il demande qu'un prorata soit établi avec les taux différenciés.

Roland Semelet s'étonne que la tour du château de Pleujouse ne soit pas toujours accessible au public. Le Maire répond que pour des mesures de sécurité, la tour est fermée quand les tenanciers du restaurant sont absents.

Ce dernier informe également que les derniers travaux pour les chemins AFS de Miécourt arrivent bientôt à leur terme.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 21h15 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le président

Le secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber